



Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Commission patrimoine non bâti

Coupes de bois saison 2008/2009

Compte rendu de la réunion du 25/10/2008

Présents : Messieurs CALISTO, DANIEL (Président), FIDAIRE, GERARD, LAGUIONIE (Secrétaire), LOBRE, MARBACHER, TAREL.

Les propriétaires désireux d'effectuer des coupes de bois ou de s'informer sur celles-ci étaient conviés à venir s'exprimer le samedi 25/10/2008.

Après avoir rappelé le statut de propriété indivise du bois (parcelle n°1424), le secrétaire de l'ASL rappelle le rôle de l'ASL tel qu'il est mentionné dans les statuts.

« La présente association syndicale libre a pour objet :

- la représentation des intérêts collectifs des propriétaires concernant l'usage et la valeur de leurs biens collectifs.
- la police des biens communs et équipements collectifs, l'établissement des règlements intérieurs pour la gestion de ces biens et équipements, leur modification et suppression. »

A ces titres il convient donc d'élaborer en commun les règles de bon usage du Bois.

Les propriétaires présents désireux de préserver le patrimoine commun mais conscients de la nécessité d'entretenir celui-ci s'entendent sur les règles suivantes.

- Le bois qui sera extrait de la parcelle n°1424 sera uniquement :
 - Issu d'arbres morts en place ou couchés
 - ou d'arbres vivants couchés, gênants ou dangereux
- L'abattage:
 - est interdit dans tous les autres cas sauf éventuellement pour éclaircir des bouquets de châtaigniers
 - est strictement prohibé pour les chênes.
- Les branchages résultant des coupes seront soit évacués, soit brûlés par petits tas sur des lieux dégagés et sous surveillance.

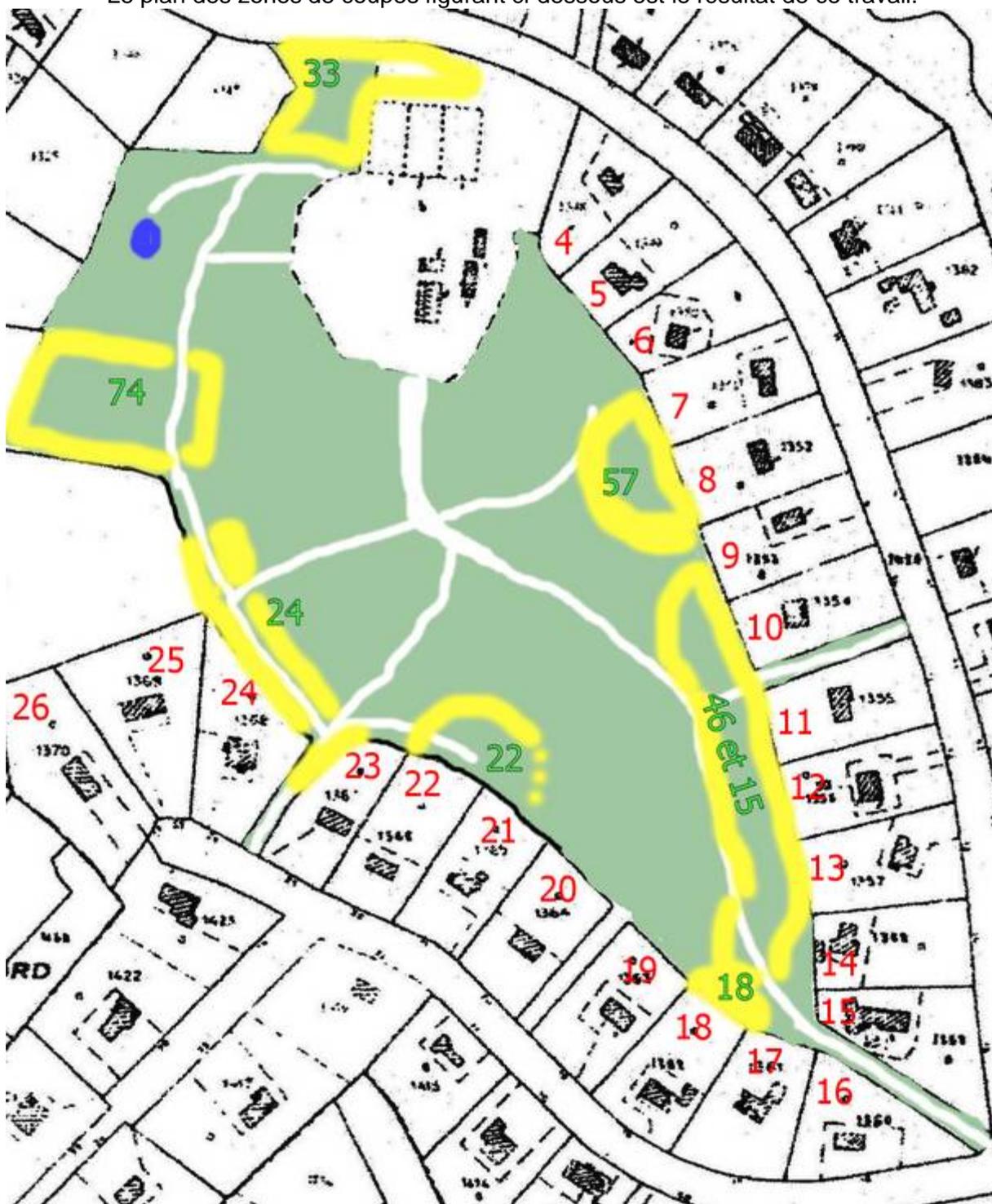
Les personnes ci-dessous se sont déclarées désireuses de procéder à des coupes pour la saison 2008-2009, elles sont habilitées à le faire à condition de respecter les règles précédemment énoncées.

- Lot 15 : M. GERARD
- Lot 18 : M. LIGNON
- Lot 22 : M. TODERO
- Lot 24 : M. LAGUIONIE
- Lot 33 : M. MARBACHER
- Lot 46 : M. FIDAIRE
- Lot 57 : M. CALISTO
- Lot 74 : M. LOBRE

Les propriétaires non mentionnés ci-dessus qui souhaiteraient effectuer des coupes de bois pour la saison 2008-2009 sont invités à se faire connaître d'urgence auprès du secrétariat de l'ASL (n°24 / 05.57.34.20.53 / secretaire@boisdechartres.org)

Les personnes présentes après avoir déclaré les lieux souhaités de leurs coupes ont ensuite effectué une reconnaissance sur le terrain. Les arbres à abattre seront marqués par les responsables des coupes sur leurs zones respectives dans les quinze jours à venir.

Le plan des zones de coupes figurant ci-dessous est le résultat de ce travail.



Ce plan des coupes est valable pour la saison 2008-2009 dans l'attente d'une solution de gestion du Bois qui serait proposée par un partenariat avec l'ONF.

Ce plan sera affiché sur les panneaux à l'entrée de la Z.I.S. Il sera réactualisé si nécessaire par le secrétaire afin que chacun ait connaissance des lieux et des responsables des coupes.

Le secrétaire,
Patrick LAGUIONIE